



SOUTENEZ-NOUS !

SOUTENEZ ÉCLAT - CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC !

Tout au long de l'année, ÉCLAT accompagne la création en accueillant des équipes artistiques au Parapluie à Naucelles, développe la diffusion de spectacles sur le territoire (Festival d'Aurillac, Champ libre, Samedis au Parapluie...) et impulse des projets d'actions culturelles et de médiations artistiques en partenariat avec différents réseaux locaux (éducation, santé, justice).

Devenir mécène, c'est soutenir nos actions, nos projets et rendre possible le déploiement de nos activités.

Vous recevrez toutes nos informations et des invitations à certains évènements.

Rejoignez-nous !

Vos dons ouvrent droit à 66 %* de réduction d'impôt (pour les particuliers) dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.

Remplissez ce document et retournez le nous avec votre règlement.

Nous vous adresserons en retour une carte de mécène et un reçu fiscal à joindre à votre prochaine déclaration d'impôt.

JE SOUHAITE FAIRE UN DON DE :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> 25€ (je peux déduire 16.50€ de mes impôts*) | <input type="checkbox"/> 75€ (je peux déduire 49.50€ de mes impôts*) | |
| <input type="checkbox"/> 50€ (je peux déduire 33€ de mes impôts*) | <input type="checkbox"/> 100€ (je peux déduire 66€ de mes impôts*) | <input type="checkbox"/> autre montant : |

VOS COORDONNÉES :

NOM :
Prénom :
Société :
Adresse :
CP : Ville :

Téléphone :
Email :

- Je souhaite m'abonner à la newsletter d'ÉCLAT
 Je suis déjà abonné·e

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements :

Association ÉCLAT - BP 205 - 15002 Aurillac

Tél. : 04.71.43.43.70 ou eclat@aurillac.net

* Conformément à la loi du 1er Août 2003 relative au mécénat culturel, les dons adressés aux associations ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% de la valeur du don pour les particuliers dans la limite de 20 % de revenus imposables.